



Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Rapport d'activités de l'agent de liaison
Nayel Ammouche
Été 2022



Rédaction :

Nayel Ammouche
Agent de liaison, *Soutien technique des lacs*, CRE Laurentides

Coordination :

Élodie Basque
Chargée de projets, CRE Laurentides

Révision :

Anne Léger
Directrice générale, CRE Laurentides

Référence à citer :

Conseil régional de l'environnement des Laurentides (2022). Rapport d'activités. Programme de *Soutien technique des lacs* 2022 à Sainte-Lucie-des-Laurentides, 14 p.

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se préoccupent de la santé des lacs et qui participent, de près ou loin, à leur protection : les bénévoles, les associations de lac, les employés et les élus de la municipalité. Effectuer ce mandat n'aurait pas été possible sans l'aide de toutes les personnes impliquées.

L'agent de liaison tient également à remercier l'accueil chaleureux de la part de tous les membres de la communauté qu'il a côtoyés dans le cadre de son mandat.

Table des matières

Avant-propos	2
1. Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides	3
2. <i>Soutien technique des lacs</i> 2022 à Sainte-Lucie-Des-Laurentides	3
2.1 Présentation de l'agent de liaison	4
2.2 Bilan des activités de l'été 2022	4
3. Orientations et recommandations	8
3.1 Caractérisation et connaissance	8
3.2 Sensibilisation-Communication	8
4. Conclusion	9
5. Références	10
Annexe 1 – Plan d'action	11
Annexe 2 – Tableau de bord des activités	13

Avant-propos

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides a été fondé en 1995 par des groupes communautaires et environnementaux. C'est une organisation autonome qui a le statut d'organisme à but non lucratif. Les orientations et les priorités du CRE sont établies par son conseil d'administration, formé de 13 membres, dont 8 doivent provenir, par règlement, de groupes ou d'organismes voués à la protection de l'environnement dans chacune des MRC de la région.

Le CRE Laurentides a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement ainsi que de favoriser l'amélioration du processus démocratique. Il priorise, comme stratégie, la sensibilisation des décideurs locaux et régionaux à la nécessité d'accorder, dans leur processus décisionnel, la même importance à l'environnement qu'à l'économie et au social.

Depuis 2006, le *Soutien technique des lacs* est un programme clé en main offert aux municipalités de la région pour protéger la santé des lacs.

Une ressource technique est embauchée pendant la saison estivale afin de mettre en œuvre un plan d'action préalablement établi par le CRE Laurentides et la municipalité. Cette ressource, appelée agent(e) de liaison est présente dans les bureaux municipaux pour une durée de 12 ou 16 semaines, afin de réaliser différentes activités de concertation, de caractérisation et de sensibilisation auprès notamment des associations de lacs. Le CRE recrute et embauche l'agent(e) de liaison, le forme, le supervise, le rémunère et fournit le matériel nécessaire à la réalisation de son mandat.

1. Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides

Le territoire de Sainte-Lucie-des-Laurentides compte une vingtaine de lacs sur son territoire. De ceux-ci, cinq sont inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (Tableau I). De plus, le Comité de concertation des lacs et des cours d'eau de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides (CCLCE) permet la mise en place d'actions communes pour préserver les lacs du territoire et facilite le dialogue avec la municipalité. Les associations membres se rencontrent trois à quatre fois par année.

D'ailleurs, c'est à la demande des différents membres du CCLCE que la municipalité a participé au programme du *Soutien technique des lacs* pour une première fois. La présence d'une ressource qui épaulé les associations et la municipalité dans l'élaboration des différents projets du CCLCE était un besoin grandissant des différentes associations.

Tableau I. Lacs de Sainte-Lucie-des-Laurentides inscrits au RSVL (MELCCFP, 2022)

Nom du lac	No RSVL
Ludger	153
MacShane	714
Ménard	127
Saint-Michel	759
Sarrazin	659

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/relais/index.asp>

2. *Soutien technique des lacs* 2022 à Sainte-Lucie-Des-Laurentides

En 2022, le plan d'action de l'agent s'inscrivait dans une première participation de la municipalité au programme du *Soutien technique des lacs*. Ce premier mandat avait comme objectif d'appuyer les associations de lac dans la réalisation des protocoles du RSVL et leurs projets, d'élaborer plusieurs événements de sensibilisation et de formation concernant la protection des lacs et de collaborer avec l'Organisme de bassins versants Abrinord dans leur démarche de concertation sur les barrages anthropiques. (pour le plan d'action complet, consultez l'annexe 1).

2.1 Présentation de l'agent de liaison

Nayel Ammouche est étudiant en technique de bioécologie au Cégep de Saint-Laurent. Son parcours scolaire lui a permis de développer un intérêt marqué pour les aménagements écologiques et la conservation de milieux humides. En plus de ses études, Nayel est aussi un musicien accompli qui enseigne. Le fait de pouvoir travailler dans le programme du *Soutien technique des lacs* était donc l'occasion rêvée de mettre de l'avant ses valeurs pour la protection de l'environnement et le partage de connaissances.



2.2 Bilan des activités de l'été 2022

Voici le bilan des activités réalisées par l'agent de liaison du *Soutien technique des lacs* à Sainte-Lucie-des-Laurentides, selon les objectifs spécifiques du plan d'action. Pour plus de détails, veuillez consulter les annexes 1 et 2.

Objectif 1. CARACTÉRISATION - CONNAISSANCE

1.1 Appuyer les associations de lacs pour la mise en œuvre du suivi volontaire de l'état de santé des lacs à l'aide des outils développés par le CRE Laurentides et le MELCCFP dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

- Organiser une séance d'information sur les divers protocoles du RSVL (tous les lacs);

En raison du peu d'intérêt de certaines associations envers cette activité, un suivi individuel a été fait avec les associations intéressées. Afin de rejoindre un plus grand nombre, le tournage et le montage d'une capsule vidéo a été complété par l'agent de liaison et celle-ci est disponible sur le web. Elle a aussi été transmise aux associations afin que l'information concernant les divers protocoles du RSVL soit disponible en tout temps à tous les membres des différentes associations.

- Évaluer la possibilité d'organiser des formations spécifiques à certains protocoles du RSVL selon l'intérêt des associations;

Les protocoles de transparence de l'eau, d'échantillonnage de la qualité de l'eau et de suivi visuel de fleur d'algues bleu-vert du RSVL ont été présentés aux représentants des associations des lacs Swell, Sablon et Canard de manière individuelle durant l'été lors des visites de ces différents lacs. Ces protocoles leur ont été présentés puisque ces lacs ne sont pas encore inscrits au RSVL et que le nombre de bénévoles est limité. Ces protocoles sont donc facilement réalisables par les associations malgré leur petit nombre de membres.

Une formation concernant le suivi du périphyton a aussi été présentée à un riverain membre de l'association du lac McShane le 20 juillet 2022.

De plus, une formation concernant la détection et le suivi de plantes aquatiques exotiques envahissantes a été offerte aux associations en même temps que la conférence publique concernant les PAEE et le lavage d'embarcations le 31 juillet.

- Identifier les protocoles pertinents à réaliser pour chacun des lacs de la municipalité en tenant compte de ce qui a déjà été réalisé;

La réalisation du protocole de détection d'espèces aquatiques envahissantes est pertinente pour tous les lacs de la municipalité.

Lorsque les lacs Swell, Sablon et Canard seront inscrits au RSVL, il serait pertinent de réaliser les protocoles de mesure de la transparence de l'eau et d'échantillonnage de la qualité de l'eau. Toutefois, si l'adhésion au RSVL ne se conclut pas, il reste possible d'effectuer les protocoles de détection de PAEE, de suivi de périphyton et de caractérisation de la bande riveraine.

Les derniers résultats de mesure de la transparence de l'eau transmis au RSVL par l'association du lac Ménard datent de 2019 et le dernier échantillonnage de la qualité de l'eau date de 2015 (MELCCFP, 2022). L'association pourrait donc reprendre le suivi du lac avec le RSVL. La grande quantité de sédiments présents ainsi que la population grandissante de plantes aquatiques indigènes dans le lac Ménard rendent prioritaire la réalisation des protocoles du RSVL suivants l'été prochain : la mesure de transparence de l'eau, l'échantillonnage de la qualité de l'eau ainsi que la caractérisation de la bande riveraine.

Les associations des lacs McShane et Sarrazin font un suivi autonome des protocoles du RSVL avec leurs différents projets de caractérisation faits en collaboration avec la coopérative Terra-Bois.

- Accompagner les bénévoles pour la réalisation des différents protocoles du RSVL selon l'intérêt, les besoins et le temps disponible.

L'agent de liaison a accompagné un bénévole de l'association du lac McShane pour la réalisation du protocole de suivi du périphyton. Il a aussi accompagné les bénévoles des lacs Swell et Sablon à la réalisation du protocole d'échantillonnage de la qualité de l'eau. Puisque ces lacs ne sont pas inscrits au RSVL, les données ont été analysées par un laboratoire privé. De plus, l'agent a effectué le protocole de détection des PAEE avec les bénévoles sur les lacs Sablon et Ménard.

1.2 Collaborer avec Abrinord afin de favoriser la participation des associations riveraines de Sainte-Lucie-des-Laurentides à la démarche de concertation sur la gestion des barrages anthropiques

- Répertorier les barrages anthropiques sur le territoire de la municipalité par le biais de visites terrains et collecter toutes les informations pertinentes en lien avec ceux-ci;

Malheureusement, le répondant de l'agent à la municipalité a quitté son emploi au cours de l'été. C'était l'inspecteur en environnement et celui-ci devait l'accompagner sur le terrain. L'agent n'a donc pas pu visiter beaucoup de barrages puisqu'il ne pouvait pas y aller sans que ne soit présent l'inspecteur ou encore un propriétaire du barrage. La tournée de porte-à-porte concernant les barrages fut donc peu fructueuse. Cependant, l'agent a visité les barrages des lacs Sablon et Swell avec les

représentants des associations responsables. Il a aussi visité le barrage présent au lac Wilson avec la propriétaire du barrage. Il a ainsi pu transmettre le sondage requis par l'organisme Abrinord aux personnes concernées.

- Collecter les préoccupations des riverains en lien avec les barrages anthropiques par le biais des associations et du CCLEC;

Tout au long des activités et des rencontres avec les différentes associations et riverains, l'agent a pris en note les différentes problématiques. De manière générale, l'entretien et la stabilité des barrages ainsi que la gestion du niveau de l'eau étaient au cœur des préoccupations. Un manque d'information était aussi un défi pour les différents acteurs du milieu.

- Collaborer avec Abrinord afin de favoriser la participation des riverains de Sainte-Lucie-des-Laurentides à leur démarche de concertation.

L'agent de liaison a communiqué au courant de l'été avec les personnes responsables de ce projet de l'Organisme de bassins versants Abrinord. Après avoir pris en note les besoins de l'OBV, l'agent de liaison a ensuite fait appel aux associations de lac afin de partager le sondage d'Abrinord et a aussi partagé des lettres concernant ledit sondage aux propriétaires de barrages en même temps que la tournée de porte-à-porte concernant la bande riveraine et l'entretien d'installations septiques. L'agent n'a pas eu de retour concernant le sondage avant la fin de son mandat. Il a alors partagé les coordonnées de l'OBV aux associations pour qu'elles puissent continuer la démarche.

Objectif 2. SENSIBILISATION - COMMUNICATION

2.1 Participer aux démarches du Comité de concertation des lacs et des cours d'eau (CCLCE)

- Organiser une ou plusieurs rencontres afin de discuter des enjeux et problématiques en lien avec la santé des lacs ainsi que les actions prioritaires;

L'agent a réuni les membres du CCLCE le 25 juillet 2022. L'agent de liaison a alors eu l'opportunité de discuter des enjeux récurrents à Sainte-Lucie-des-Laurentides concernant la protection de la bande riveraine, le risque de propagation de plantes aquatiques exotiques envahissantes, la sédimentation et l'eutrophisation avec les membres du CCLCE. Un résumé des projets en cours des associations et un rappel concernant le plan d'action de l'agent durant l'été ont aussi été présentés.

- Répertorier les actions des membres du CCLCE et élaborer un plan d'action préliminaire pour aider le Comité dans la planification de leurs projets.

À la fin du mandat et à la suite des différentes rencontres avec les associations et le CCLCE, l'agent a rédigé un plan d'action préliminaire afin de proposer des solutions qui favorisent la mise en commun des efforts de conservation entre les associations.

2.2 Diffuser l'information et sensibiliser la population sur les bonnes pratiques à adopter pour la protection de la santé des lacs.

- Organiser une conférence sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes et le lavage des embarcations;

Avec l'aide de la municipalité, une conférence ouverte à tous a eu lieu le 31 juillet 2022 à l'église appartenant à la municipalité.



Conférence sur les PAEE, 31 juillet 2022

Crédit photo : CRE Laurentides

- Effectuer une tournée porte-à-porte afin de sensibiliser les riverains à l'importance de la bande riveraine (lacs à déterminer);

Au courant des fins de semaine du mois d'août, l'agent de liaison a effectué une tournée du porte-à-porte autour des lacs Canard, St-Michel, Swell et Ménard. Il a profité de ce moment pour aussi discuter des enjeux de bandes de protection, d'installations septiques avec les riverains et partager la démarche de concertation d'Abrinord en ce qui concerne les barrages anthropiques.

- Participer aux AGA et autres rencontres des associations de lacs s'il y a lieu.

L'agent de liaison a participé aux AGA des associations de propriétaires des lacs Sarrazin et Dufresne durant lesquelles il a présenté aux membres son mandat à la municipalité. Il a aussi participé à l'AGA de l'association pour la sauvegarde du lac Ménard durant laquelle il a partagé aux membres de l'information concernant les bonnes pratiques de protection de la bande riveraine et a réitéré l'importance de la flore aquatique locale dans le lac. Il a aussi encouragé l'association à collaborer avec la municipalité sur les différents enjeux et problématiques auxquels le lac Ménard fait face.

3. Orientations et recommandations

Considérant les préoccupations recueillies auprès des riverains rencontrés et à la lumière de ses propres observations, l'agent de liaison a pu formuler des recommandations. Certaines de celles-ci pourraient être particulièrement pertinentes dans la perspective qu'un autre agent du soutien technique soit en poste à Sainte-Lucie-des-Laurentides dans une prochaine année.

3.1 Caractérisation et connaissance

- Accompagner l'association du lac des Canard, Swell et Sablon dans le processus d'inscription au RSVL;
- Afin de répondre aux inquiétudes des riverains du lac Ménard, élaborer un plan directeur pour ce lac;
- Poursuivre l'accompagnement des associations des lacs pour le suivi des protocoles du RSVL et débiter un accompagnement pour les lacs où ce suivi n'a pas été entamé ou a été arrêté;
- Lors de cet accompagnement, l'accent devrait être mis sur la formation des bénévoles à la prise de données afin de s'assurer de l'autonomie des associations de lac et la pérennité du suivi;
- Effectuer un suivi complémentaire du lac Ménard : faire la carte bathymétrique et surveiller l'évolution de la sédimentation;
- Afin de mieux comparer les données de suivi de la santé des lacs, il serait souhaitable que toutes les associations de lacs de la municipalité utilisent le RSVL pour l'analyse de données et le suivi des protocoles.

Puisque c'était la première année du *Soutien technique des lacs*, la plupart des associations ne connaissaient pas le programme. Lors d'une prochaine année, avec leurs connaissances acquises durant le mandat de 2022, les associations pourraient effectuer la planification des différents protocoles du RSVL avant l'entrée en poste de l'agent de liaison afin de pouvoir mieux planifier les différentes formations pour les bénévoles. Il serait aussi important que les associations transmettent plus d'information à leurs membres concernant le programme de *Soutien technique des lacs* afin de mobiliser un plus grand nombre de bénévoles et mieux diviser les tâches.

Étant une problématique récurrente sur le territoire de Sainte-Lucie-des-Laurentides, l'apport en sédiments excessifs venant des routes et des terrains privés devrait être une priorité du CCLCE. Comme indiqué dans le plan d'action préliminaire, il serait important que les différentes associations aident la municipalité à identifier les routes les plus susceptibles à l'érosion et au lessivage des sédiments dans les cours d'eau.

3.2 Sensibilisation-Communication

Le travail de sensibilisation auprès des riverains est primordial, car la prise de conscience environnementale et la surveillance des lacs amènent plusieurs questions et préoccupations. Voici quelques recommandations à la suite du travail fait sur le terrain :

- Fournir plus d'informations sur l'augmentation des plantes aquatiques indigènes aux riverains de tous les lacs. Mettre l'emphasis sur l'importance de la flore indigène locale et les méfaits des PAEE;
- Maintenir actif le comité de concertation des lacs et des cours d'eau (CCLCE) et poursuivre les rencontres avec la municipalité et miser sur des projets communs proposés dans le plan d'action préliminaire afin de maximiser l'efficacité des actions entreprises par le comité et la municipalité;
- Partager l'avancement des projets entrepris par les différentes associations avec les autres membres de la communauté;
- Effectuer une campagne de sensibilisation commune par les associations et la municipalité concernant la santé des lacs. Le respect des règles concernant l'état des bandes riveraines, l'entretien des installations septiques à Sainte-Lucie-des-Laurentides ainsi que l'importance du lavage d'embarcations pourraient être les trois points majeurs de cette campagne.

Par ailleurs, les préoccupations entourant l'enjeu de l'eutrophisation des différents lacs sont très présentes chez les riverains. Il est donc important de poursuivre les efforts de sensibilisation à ce sujet à l'aide des outils disponibles et de fournir de l'information supplémentaire sur l'état de la situation des différents lacs.

4. Conclusion

Malgré le départ lent des activités et le peu d'intérêt initial envers les protocoles du RSVL, le programme de *Soutien technique des lacs* à Sainte-Lucie-des-Laurentides en 2022 a été très positif. Les activités réalisées étaient variées et le nombre de personnes impliquées dans la démarche est grand par rapport au nombre de citoyens vivants dans la communauté.

5. Références

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2022). Le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). En ligne [<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/>], consulté en décembre 2022.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFF) (2022). Le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) Lac Ménard - Bilan des activités de suivi 2021 En ligne [https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/relais/fiches-bilans/2021/M%C3%A9nard,%20Lac_0127A_2021_BIL.html], consulté en décembre 2022.

Annexe 1 – Plan d'action

PLAN D'ACTION

OBJECTIF 1. CARACTÉRISATION - CONNAISSANCE

1.1 Appuyer les associations de lacs pour la mise en œuvre du suivi volontaire de l'état de santé des lacs à l'aide des outils développés par le CRE Laurentides et le MELCCFP dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

- Organiser une séance d'information sur les divers protocoles du RSVL (tous les lacs);
- Évaluer la possibilité d'organiser des formations spécifiques à certains protocoles du RSVL selon l'intérêt;
- Identifier les protocoles pertinents à réaliser pour chacun des lacs de la municipalité en prenant en compte ce qui a déjà été réalisé;
- Accompagner les bénévoles pour la réalisation des différents protocoles du RSVL selon l'intérêt, les besoins et le temps disponible.

1.2 Collaborer avec Abrinord afin de favoriser la participation des associations riveraines de Sainte-Lucie-des-Laurentides à la démarche de concertation sur la gestion des barrages anthropiques.

- Répertorier les barrages anthropiques sur le territoire de la municipalité par le biais de visites terrains et collecter toutes les informations pertinentes en lien avec ceux-ci;
- Collecter les préoccupations des riverains en lien avec les barrages anthropiques par le biais des associations et du CCLEC;
- Collaborer avec Abrinord afin de favoriser la participation des riverains de Sainte-Lucie-des-Laurentides à leur démarche de concertation.

OBJECTIF 2. SENSIBILISATION – CARACTÉRISATION

2.1 Participer aux démarches du Comité de concertation des lacs et des cours d'eau (CCLCE)

- Organiser une ou plusieurs rencontres afin de discuter des enjeux et problématiques en lien avec la santé des lacs ainsi que les actions prioritaires ;
- Répertorier les actions des membres du CCLCE et élaborer un plan d'action préliminaire pour aider le Comité dans la planification de leurs projets.

2.2 Diffuser l'information et sensibiliser la population sur les bonnes pratiques à adopter pour la protection de la santé des lacs

- Organiser une conférence sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes et le lavage des embarcations;
- Effectuer une tournée porte-à-porte afin de sensibiliser les riverains à l'importance de la bande riveraine (lacs à déterminer);
- Participer aux AGA et autres rencontres des associations de lacs s'il y a lieu.
- Informer les riverains du lac Barrière des suivis qui peuvent être effectués.

ACTIVITÉS ALTERNATIVES

- Rédiger un article de sensibilisation sur la santé des lacs pour l'infolettre de la municipalité

Annexe 2 – Tableau de bord des activités

Total de personnes impliquées: 185 personnes

Total des outils distribués :

- (9) Affichette « Bande riveraine au travail »
- (15) Dépliant « Bande riveraine au travail »
- (17) Guide sur le cladocère épineux
- (22) Guide sur le myriophylle à épis (français)
- (4) Guide sur le myriophylle à épis (anglais)

Date	Activités	Nombre de personnes présentes	Notes et commentaires
18 juin	AGA de l'association des propriétaires du lac Sarrazin	40	Présentation du mandat et du rôle de l'agent à Sainte-Lucie-des-Laurentides
28 juin	Visite du territoire avec l'inspecteur en bâtiment de la municipalité	1	Visite des différents lacs de Sainte-Lucie-des-Laurentides avec l'inspecteur en bâtiment
4 juillet	Formation terrain RSVL au lac Sablon transparence + échantillonnage de la qualité de l'eau	1	Visite du lac et présentation des protocoles
13 juillet	Visite du lac Canard	2	Visite du lac, présentation des protocoles
16 juillet	AGA de l'association de la protection des lacs Dufresne et Creux	40	Présentation du mandat et du rôle de l'agent à Sainte-Lucie-des-Laurentides
20 juillet	Protocole de suivi du périphyton au lac McShane	1	Formation pratique sur le protocole du périphyton avec Jones McShane membre de l'association du lac McShane
25 juillet	Réunion avec le CCLCE	8	
31 juillet	Conférence ouverte au public sur les PAEE et le lavage d'embarcations	23	16 guides sur le cladocère épineux 22 guides sur le myriophylle à épis (FR) 4 guides sur le myriophylle à épis (ANG)
2 août	Visite du barrage au lac Wilson	1	Visite du lac et de son barrage. Discussion avec la propriétaire sur les enjeux. 1 guide sur le cladocère épineux 2 affichettes de bande riveraine au travail

5 août	Rencontre avec les membres de l'association du lac Ménard ainsi que visite du lac	3	Visite du lac et discussion concernant les enjeux auxquels le lac fait face.
5 août	Porte-à-porte aux lacs Canard et St-Michel ainsi que pour les propriétaires de barrages ailleurs dans la municipalité	4	Beaucoup de location à court terme et peu de propriétaires présents lors de la visite. Distribution de lettres pour les absents.
6 août	Visite du lac Swell	2	Visite avec des membres de l'association du lac Swell afin de déterminer quels seraient les protocoles possibles à effectuer.
6 août	Porte-à-porte lac Swell	5	Peu de propriétaires présents, distribution de lettres pour les absents.
9 août	Protocole de détection des PAEE sur le lac Sablon	4	
12 août	Échantillonnage de la qualité de l'eau au lac Swell ainsi que présentation des autres protocoles du RSVL	1	
12 août	Porte-à-porte lac Ménard	15	15 dépliants sur la bande riveraine au travail 7 affichettes bande riveraine au travail
13 août	Deuxième porte-à-porte lacs Swell, Canard et St-Michel ainsi que pour les propriétaires de barrages ailleurs à la municipalité	3	Peu de propriétaires présents, distribution de lettres pour les absents.
16 août	Protocole de détection de PAEE lac Ménard	2	
20 août	AGA lac Ménard	25	Présentation du mandat de l'agent ainsi que des enjeux et des risques concernant l'eutrophisation et la sédimentation au lac Ménard. Rappel aux membres de l'association de l'importance du partenariat avec la municipalité.